

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 26 mars 2010  
(convocation du 15 mars 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Mars Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAUZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h50  
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h30  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10h45  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAUZERE à partir de 11h30  
M. FLORIAN Nicolas à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard  
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12h  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 10h15  
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise  
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. TOUZEAU Jean à Mme. FAORO Michèle  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. SIBE Maxime  
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à M. QUERON Robert

Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h46  
M. DELAUX Stéphan à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h55  
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard à partir de 10h45  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15  
M. DUCASSOU Dominique à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. ANZIANI Alain  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 10h50  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. LOTHAIER Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10h25  
M. MILLET Thierry à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15  
M. MOGA Alain à Mme PARCELIER Muriel à partir de 12h15  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël  
M. RESPAUD Jacques à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 10h10  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 10h25  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme. DIEZ Martine  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Financements européens 2007/2013**  
 **Objectif Compétitivité Régionale et Emploi**  
 **Pôle intermodal de Bordeaux Saint-Jean - Autorisations - Approbation**

Monsieur ANZIANI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis plusieurs années, la Communauté Urbaine s'est engagée dans une politique volontariste de développement des transports propres et performants sur l'agglomération.

Dans ce cadre, elle s'est impliquée dans les projets de pôles intermodaux portés par un large partenariat sur le territoire : Union Européenne, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Gironde et SNCF se sont ainsi associés pour promouvoir les pôles intermodaux, dans le cadre du contrat d'agglomération 2000/2006.

Le pôle Saint Jean est le projet phare de cette démarche de développement de l'intermodalité. Par délibération du 29 avril 2003, le Conseil de Communauté a voté sa réalisation, le plan de financement et la convention partenariale, modifiée par la délibération 2006/0221 du 24 mars 2006, pour intégrer la baisse de l'intervention du FEDER.

Compte tenu d'aléas techniques et administratifs, le planning du projet a été décalé au-delà du 31 décembre 2008, date limite de validité de la programmation européenne. Les travaux postérieurs à cette date n'ont donc pas fait l'objet de participation européenne. La fin d'opération est prévue pour le printemps 2010.

Il est donc proposé aujourd'hui de déposer un second dossier FEDER pour compenser cette perte de financements européens. Les prestations du projet concernées sont celles réalisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et jusqu'à la fin du projet, sur les postes de dépense suivants : bâtiment de régulation et superstructures, mobilier urbain et plantations, fourniture et pose de pavés sur les espaces publics 2009-2010, maîtrise d'œuvre et coordination, pour un montant total de 6 011 954 € HT.

Sur cette seule partie du projet (assiette éligible de 6 011 954 € H.T.), le plan de financement intégrant l'éventuelle participation de l'Europe à hauteur de 30 %, serait le suivant :

<b>Partenaires</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Union européenne	1 803 586	30,00
CUB	1 978 110	32,90
Conseil Régional Aquitaine	872 695	14,50
Conseil Général Gironde	872 695	14,50
SNCF	484 868	8,10
<b>Total</b>	<b>6 011 954</b>	<b>100,00</b>

Ce dossier FEDER ne concernant qu'une partie de l'opération Saint Jean, les montants totaux versés par les partenaires seront supérieurs.

De plus, compte tenu de l'augmentation des coûts de la construction par rapport aux estimations initiales du projet (valeur 1999), le coût global du projet est en cours d'ajustement. Un nouvel avenant à la convention partenariale est ainsi en cours de négociation avec le partenariat hors FEDER.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté

**Vu**

- l'article L 5215-19 du Code Général des Collectivités Territoriales
- la délibération du 19 mars 2004 approuvant la réalisation du pôle intermodal Saint Jean et la convention d'application
- la délibération 2006/0221 du 24 mars 2006 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'application du pôle intermodal Saint Jean

**Entendu** le rapport de présentation

Considérant que la demande de financement auprès de l'Union Européenne est nécessaire à la bonne réalisation du projet et qu'elle correspond aux objectifs développés par la politique européenne en région

**Décide**

Article 1 : d'autoriser le Président de la Communauté Urbaine à déposer une demande de subvention européenne pour les prestations réalisées en 2009-2010 et détaillées ci-dessus. La recette correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 13, article 1327, fonction 8220, CRB F100, programme TAB.

Article 2 : d'autoriser le Président de la Communauté Urbaine à signer tous documents liés à cette demande de subvention

Article 3 : d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus, intégrant la participation demandée à l'Europe à hauteur de 30%, correspondant à la clé de répartition de l'avenant 1 à la convention d'application.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 mars 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 AVRIL 2010**

**PUBLIÉ LE : 8 AVRIL 2010**

M. JEAN-PIERRE FAVROUL

